



Blonay, le 9 décembre 2025

**Préavis N° 30-2025 concernant l'assainissement
de l'éclairage public et mise en place d'un système
de télégestion, pour un montant total de CHF
1'265'000.-**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 5 décembre 2025 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 30-2025,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a rejeté à la majorité (18 oui, 39 non et 2 abstentions), l'amendement de la COFIN, à savoir :

- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'265'000.- 1'315'000.-;

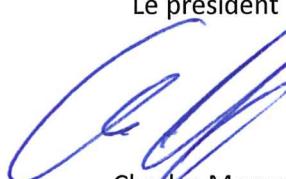
a accepté à la majorité (52 oui, 4 non et 3 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de l'éclairage public et la mise en place d'un système de télégestion;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'265'000.-;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 5 décembre 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

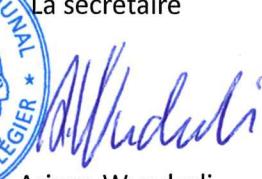
Le président



Charles Morard



La secrétaire



Ariane Wunderli